



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 879-21 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 13 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 879-21 concernant la circulation et le stationnement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien le 16^e jour de décembre deux mille vingt-et-un.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Brigitte Vachon